

> DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS

PLACE D'ARMES

CARREFOUR PLACE D'ARMES/ PLACE DE L'OCTROI/ RUE DES ALLOBROGES

SUPPRESSION DES FEUX DE SIGNALISATION

DÈS LE LUNDI 8 AOÛT, MISE À L'ESSAI DE MAXIMUM 1 AN

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS

TRANSPORTS INDIVIDUELS



MOBILITÉ DOUCE



TRANSPORTS COLLECTIFS



QUOI, COMMENT ?

La direction générale des transports (DGT), en partenariat avec le service de l'urbanisme de la Ville de Carouge, effectue une mise à l'essai de la suppression des feux de signalisation à l'endroit de la Place d'Armes, située sur la commune de Carouge (voir infographie au verso). Ceci, afin de mettre le carrefour en conformité avec les normes et usages de la zone 30 existante dans le secteur.

Les travaux de suppression des feux et la modification des marquages au sol débutent le 8 août et durent environ 1 semaine, en cas de conditions météorologiques favorables.

Ils ne nécessitent **aucune fermeture de route** mais peuvent donner lieu à des **déviations ponctuelles** en fonction des besoins du chantier. Des aménagements physiques provisoires sont mis en place afin de sécuriser les usagers.

Bien que tout soit mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact des travaux, des nuisances peuvent subsister. Le maître d'ouvrage remercie par avance les riverains de leur compréhension pour la gêne occasionnée.

Durant les travaux de suppression des feux, la direction générale des transports recommande aux usagers de circuler avec prudence.

QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

Dès le 8 août, mise à l'essai de maximum 1 an.

En cas de bilan favorable de l'essai, la suppression des feux de signalisation pourra être pérennisée.

POURQUOI ?

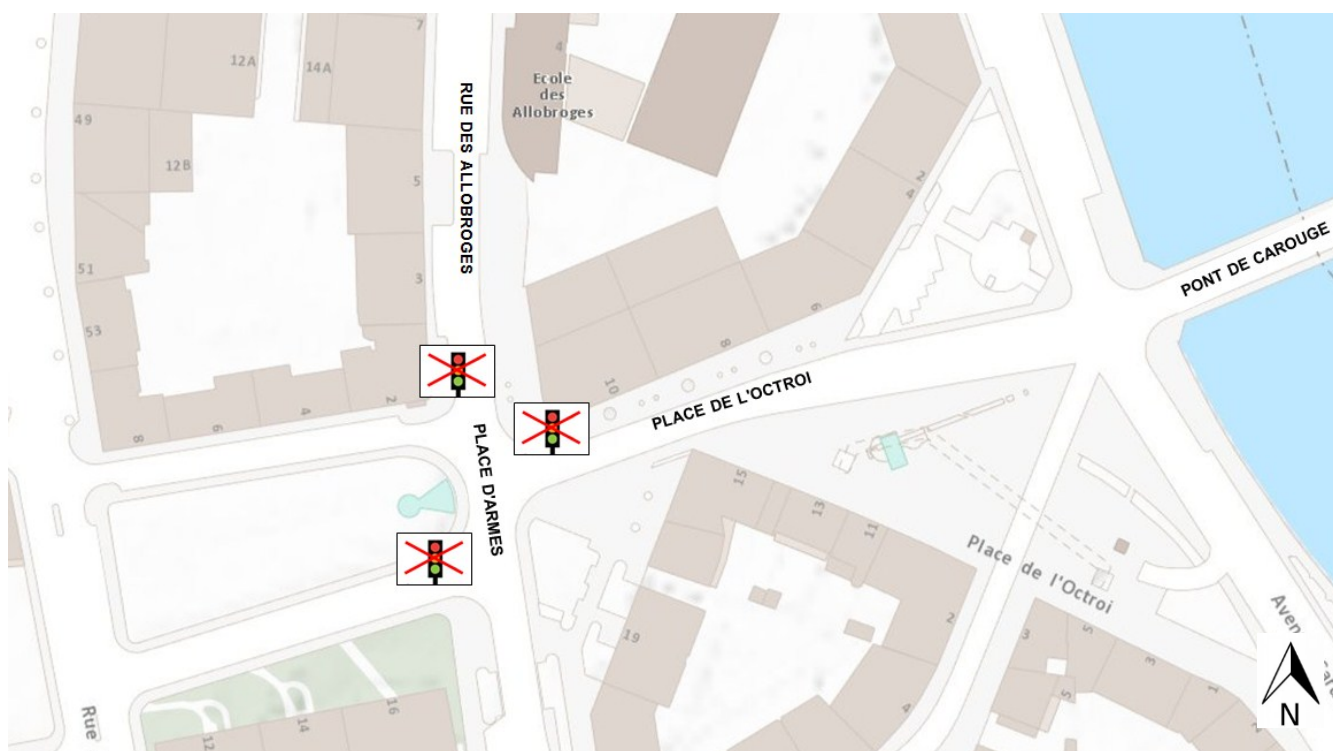
L'effort engagé par le Canton de Genève pour fluidifier la circulation se poursuit activement. La Place d'Armes étant située en zone 30, la régulation par des signaux lumineux dans ce carrefour n'est dès lors plus nécessaire. Leur suppression est bénéfique pour l'ensemble des usagers.

PLACE D'ARMES

CARREFOUR PLACE D'ARMES/ PLACE DE L'OCTROI/ RUE DES ALLOBROGES

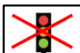
SUPPRESSION DES FEUX DE SIGNALISATION

DÈS LE 8 AOÛT, MISE À L'ESSAI DE MAXIMUM 1 AN



© SITG

Légende:

 = Suppression des feux de signalisation

RENSEIGNEMENTS

DETA - DGT
OLIVIER CAUMEL, DIRECTEUR
TÉL. 022 546 78 50

LE CANTON AMÉLIORE SES ROUTES POUR VOUS.